## RWANDA-BURUNDI



Service de la comptabilité

Nº 1023.08.61.

## FEUILLE D'OBSERVATIONS

L'ordonnateur-trésorier de Rwanda à Kigali
fait savoir au comptable de Territoire à KIBUNGU
que la vérification des écritures de son livre de caisse du mois de 08.61.—
a donné lieu aux observations suivantes :

Observations		Réponses
Poste 0012 dépense de frs 3125.  Rejeté au CT 154 à prendre en recette au même article avec prière de fairem mention des références de la recette initiale.  Poste 0013: imput. 1119.030.02.00.108  Poste 0047: imput. 11.09.133.02.00.961.  Poste 0111 dépense frs 5.662.  Rejeté au 14.00.154.00.00. A prendre en recette au même article manural de dipense a mon avis l'article 068 BD 61		
n'est pas pour les gardiens de prison. Veuillez préciser l'imputation exacte. Avis d'imputation directe ci-joint en retour.  REMARQUE GENERALE:  Le libellé doit être complété par k les références du Mod. C22, voir art.22 du RGCP. Aussi veuillez envoyer of the complete poste 47.— Joné et de la courrier du 4/12/61		
The same of the sa	Reçu à KIBUNGU  date: 2 1 12165  N°: 3458	
<b>M</b> od <b>.</b> - 34 - C 80 B.	Classement Fin	